

## Fusion des Grades Surveillants et Brigadiers :

### Epilogue... Non... Acte 5...

Ce jour, la **CGT Pénitentiaire** était convoquée à la 5<sup>ème</sup> réunion concernant la fusion des grades de surveillants et brigadiers. Cette rencontre se déroulait en bilatérale. Ce rendez-vous était piloté par le Directeur des Ressources Humaines. Un mois après la dernière réunion, la **CGT Pénitentiaire** s'attendait à entendre les arbitrages de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP). Il n'en fût rien. La DAP mouline voire s'enlise. En effet, elle n'écarte pas le fait de travailler sur une grille à 19 ans au lieu des 24 proposés dernièrement du fait d'une obligation fonction publique et non pas d'une revendication quelconque. Pire, elle sait que la grille qu'elle propose nécessite des rallonges budgétaires, non seulement par les points d'indice mais également sur le reclassement des agents dans leur nouvel indice de rémunération. Le budget manque. La DAP attend toujours le financement également de la DGAFP pour le pied de grille. Ce sujet n'est toujours pas arbitré.

Elle s'interroge même sur des périodes transitoires de 3 ans pour une mise en œuvre de cette grille fusionnée.

La **CGT Pénitentiaire** demande des explications car il ne faut pas tourner autour du pot. Le DRH nous précise que l'échelon 6 de Brigadier actuel pour un passage à l'indice 502 de la grille fusionnée a un coût exorbitant. Pour lui, impossible de finaliser totalement la grille fusionnée en 2022. Il indique que le passage à l'indice 502 se ferait sur 3 années. Sur ce sujet, nous n'avons pas manqué de rappeler que nous avons eu cette passe d'arme lors de la seule multilatérale organisée. Notre position est très claire, pour ménager la chèvre et le chou, la DAP a pactisé une grille plafonnée à 502 qui si elle ne nous convient pas doit à minima être honorée dans sa totalité, il est hors de question de laisser nos anciens sur le carreau... Tout simplement impensable pour la **CGT Pénitentiaire** !!! Les collègues proches de la retraite et qui sont dans ce dernier échelon ne vont quand même pas attendre 3 ans pour en bénéficier !!!

D'ailleurs, la DAP nous a confirmé les règles de reclassement ainsi que des conservations d'ancienneté pour que les agents ne soient pas lésés. Des bonifications seront appliquées afin de tendre rapidement à une revalorisation permettant de parler d'échelon à échelon plutôt que d'échelon à indice.

Sur le sujet de la bonification d'ancienneté annoncé par la Ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques, c'est encore l'incertitude. Les textes doivent être publiés prochainement pour connaître les critères et modalités de mise en œuvre.

Quant au devenir des détenteurs des UV actuelles, ils bénéficieront des tableaux d'avancement 2021 et 2022, après quoi, ils intégreront le déroulé de carrière classique.

C'est donc plus une réunion de temporisation à laquelle nous avons assisté qu'autre chose. Seul le statut réécrit est prêt avec les modifications à apporter une fois les arbitrages rendus. Pour la **CGT Pénitentiaire**, c'est l'ensemble de la réforme qui doit être mis en place et non juste une fusion aux rabais étalée sur un nouveau plan triennal.....

Montreuil, le 30 novembre 2021.